Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles

Guide de mise en œuvre 2400

Norme 2400 – Communication des résultats

Les auditeurs internes doivent communiquer les résultats des missions.

Normes applicables au 1er janvier 2017

Préalables

La norme exige que les auditeurs internes communiquent les résultats des missions. Par conséquent, les auditeurs internes doivent avoir une compréhension précise des exigences de communication. Le responsable de l'audit interne devra également comprendre les attentes du Conseil et de la direction générale en la matière.

Les auditeurs internes devraient comprendre les règles et procédures du manuel d'audit, ou toute autre attente des parties prenantes, ainsi que l'usage des modèles normalisés visant à assurer une formulation homogène des constats et des conclusions. La Norme 2040 et le guide de mise en œuvre correspondant donnent de plus amples informations sur les responsabilités du responsable de l'audit interne concernant les règles et les procédures.

Eléments à prendre en compte pour la mise en œuvre

Généralement, le manuel des règles et procédures de l'audit interne définit les processus de documentation des constats et des conclusions d'une mission. La fonction d'audit interne peut développer un plan de communication précisant la manière dont les auditeurs internes devront communiquer leurs constats en cours de mission et les résultats définitifs.

Lors de la communication des résultats, les auditeurs internes prennent en compte le plan de communication, notamment le contenu de la communication (Norme 2410), la qualité des communications (Norme 2420) et la diffusion des résultats (Norme 2440). Après s'être assuré que ces normes en matière de communication ont été respectées, l'auditeur interne valide la modalité de communication des résultats de la mission. Les documents de travail précisent les résultats à communiquer verbalement et ceux qui le seront par écrit.

Eléments à prendre en compte pour démontrer la conformité

Parmi les documents qui peuvent démontrer la conformité avec la Norme 2400 figure le manuel des règles et procédures de l'audit interne qui précise :

- les règles de communication des non-conformités avec les lois, réglementations ou d'autres problématiques ;
- les règles de communication des informations sensibles au sein et en-dehors de la ligne hiérarchique ;
- les règles concernant la communication à l'extérieur de l'organisation.

La documentation relative au plan de communication, aux constats, aux remontées d'information, à la communication intermédiaire et préliminaire, à la communication finale des résultats de la mission, à la supervision et au suivi peut également démontrer la conformité.

À propos de l'IIA

Porte-parole mondial de la profession d'audit interne, the Institute of Internal Auditors (IIA) est une autorité reconnue et un leader incontesté dans la formation et la formulation de normes, de lignes directrices et de certifications. Fondé en 1941, l'IIA compte actuellement quelque 180 000 membres dans plus de 170 pays et territoires. Son siège se situe à Lake Mary (Floride) aux États-Unis. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.globaliia.org ou www.theiia.org.

À propos des Lignes directrices de mise en œuvre

Les lignes directrices de mise en œuvre font partie intégrante du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) et proposent des recommandations supplémentaires (facultatives) pour la réalisation des activités d'audit interne. Elles sont conçues pour accompagner les activités d'audit interne et aider les auditeurs internes à se conformer plus facilement aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (les *Normes*).

Les Lignes directrices de mise en œuvre aident les auditeurs internes à appliquer les Normes. Elles fournissent collectivement à l'audit interne une approche, des méthodologies et des considérations, mais ne précisent pas les processus et les procédures détaillées.

Pour de plus amples informations sur les documents de référence proposés par l'Institute, vous pouvez consulter notre site Web, www.globaliia.org/standards-guidance ou www.theiia.org/guidance ou www.ifaci.com.

Avertissement

L'IIA publie ce document à titre informatif et pédagogique. Cette ligne directrice n'a pas vocation à apporter de réponses définitives à des cas précis, et doit uniquement servir de guide. L'IIA vous recommande de toujours solliciter un expert indépendant pour avoir un avis dans chaque situation. L'Institut dégage sa responsabilité pour les cas où des lecteurs se fieraient exclusivement à ce guide.

Copyright

Le copyright est détenu par l'IIA et par l'IFACI pour sa version française. Pour l'autorisation de reproduction, veuillez contacter l'IIA à l'adresse guidance@theiia.org ou l'IFACI à l'adresse recherche@ifaci.com.